

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 22 JUIN 2026

Convoqué le lundi 15 juin 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 22 juin 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Thibault PELLISSIER est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Martine MAGNE, Alain BENSACKOUN, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Léa BOYER, Pierre MARTIN, Marie-Claude ALBALADEJO, Christophe CLAUZEL, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Jean-Claude ROUILLON, Marie-Christine PEYRIC, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Catherine DAUFÈS-ROUX, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Cyril LAURENT, Emiliano HACQUEL, Lucette CAMACHO, David VIEUX, Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR, Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Thibault PELLISSIER.

POUVOIRS (5) : Michèle VEYRET (*pouvoir à Marie-Christine PEYRIC*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Laurent DOUDOUX (*pouvoir à Daniel CANAL*), Méryl FRIZON-DEBIERRE (*pouvoir à Raphaël NAVARRO*), Sandra CARTULAT (*pouvoir à Alexandre BELAIR*).

ABSENT EXCUSÉ (1) : Vincent BEHGDAD.

OBJET : Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour l'installation d'une unité de broyage de métaux – Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - Société BOUDON & FILS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-03-54 du 31 mars 2026 portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'autorisation déposée par la Société BOUDON & FILS relative à l'installation d'une unité de broyage de métaux sur le territoire de la Ville d'Alès,

Vu le courrier de Monsieur le Sous-Préfet d'Alès du 22 avril 2026, demandant à la commune un avis, pris par délibération du Conseil Municipal, au plus tard le 22 juin 2026,

Considérant la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société BOUDON & FILS le 19 décembre 2025 concernant l'installation d'une unité de broyage de métaux sur le territoire de la Ville d'Alès pour l'activité répertoriée dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sous la rubrique n°2791.1,

Considérant que le dossier du pétitionnaire a été considéré comme complet et régulier à l'issue de la phase d'examen par les services de l'État,

Considérant l'ensemble des pièces constituant le dossier mis à la consultation publique et plus particulièrement l'étude d'incidence et l'étude de danger,

Considérant que le Conseil Municipal est sollicité par Monsieur le Sous-Préfet d'Alès afin de donner son avis,

Considérant qu'il n'y aura pas de nouvelle surface imperméabilisée ou de nouvelle construction dans le cadre de ce projet,

Considérant que le projet consiste à implanter une installation mobile de broyage de métaux d'une capacité de 70 tonnes par jour dont les objectifs pour la Société BOUDON & FILS sont :

- l'optimisation des transports de matériaux en permettant le broyage direct des métaux sur site,
- l'amélioration du tri et la valorisation des déchets grâce à une meilleure séparation des métaux ferreux, non ferreux et autres composants,
- l'optimisation des capacités de stockage en réduisant les volumes des matériaux après broyage,

Considérant que ce type d'activité peut être génératrice de risques tels que la pollution de l'air, l'incendie et les nuisances sonores,

Considérant qu'il ressort du dossier que les risques environnementaux sont pris en compte par la Société Boudon & Fils qui détaille des mesures d'atténuation pour en assurer la maîtrise,

Considérant, par ailleurs, que toutes les activités de broyage seront réalisées à l'intérieur du bâtiment déjà existant,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

d'émettre un avis favorable concernant la demande d'autorisation environnementale pour l'installation d'une unité de broyage de métaux déposée par la Société BOUDON & FILS sous réserve de la stricte application des mesures de surveillance et d'atténuation des risques.

Votants : 42

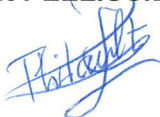
Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance

Thibault PELLISSIER



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Christophe RIVENQ

